

d'Autriche, les Duchés de Carinthie, de Styrie, de Carniole, de Limbourg, & de Wirtemberg, les Margraviats de Moravie, de Lusace & de Burgau, les Comtez de Tyrol, de Kibourg & d'Habsbourg &c., & le Landgrave d'Alsace, avec toutes leurs appartenances & dépendances. Ces Etats, comme étant indivisiblement unis par un lien perpétuel de retour, passerent à Charle-Quint, l'aîné du Fils aîné de Maximilien I.

Charle-Quint, comblé d'honneurs & de biens (car outre les susdits Etats d'Allemagne de la Succession paternelle, il étoit déjà Empereur, & avoit hérité du Chef de sa Mere & de son Ayeule le Royaume d'Espagne, le Duché de Bourgogne & le Comté de Flandres) & déterminé par amour pour son Auguste Maison Archiducal d'Autriche, pour qu'elle pût se soutenir d'elle-même, & afin de conserver cette Branche Collaterale, fit à Bruxelles le 22. Octobre 1520. une rénonciation solennelle de tous ses Etats d'Allemagne en faveur de son frere Ferdinand & de ses Descendans mâles, avec cette condition expresse, qu'au défaut de ceux-ci, lesdits Etats lui retomberoient ou à ses Héritiers. Ferdinand devenu Possesseur des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, en vertu de ce Diplôme, & non par aucun autre titre, épousa la Princesse Anne Héritiere des Royaumes de Hongrie & de Bohême, qu'elle lui apporta en Mariage, & qui furent ensuite hérités par Maximilien II. son Fils aîné. Ce Prince épousa la Princesse Marie Fille de Charle-Quint, & en eut plusieurs Princes, & entr'autres Mathias I. & Rudolphe II. Empereurs, qui moururent tous sans enfans, desorte que la Princesse Anne sa Fille devant hériter de tous ces Royaumes & Etats, & ayant été mariée à Philippe II. d'Espagne, dont elle eut Philippe III., tous les Etats
ausquels